
Adresse des administrateurs du district de Nérac à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Nérac à la Convention nationale, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15732_t1_0014_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

journée du dix août figurée par les sans-culottes armés de piques a retracé la trahison du tiran Capet et la vengeance mémorable du peuple.

Salut et fraternité.

ESNEAU

12

Le même agent de Mont-sur-Loir [ci-devant Château-du-Loir, département de la Sarthe] **fait part à la Convention nationale d'un trait de désintéressement du citoyen Riche-Homme de Bannes. Ce vieillard, sexagénaire, infirme, et pauvre manouvrier, étant du nombre des pères des défenseurs morts pour la patrie, auxquels la loi accorde des secours, n'eut pas plutôt reçu ces secours, qu'il les dépose en don volontaire; on lui présente que son âge, ses infirmités, sa fortune s'opposent à ce sacrifice; il persiste à laisser son don sur le bureau, en disant qu'il désireroit pouvoir accompagner ses enfans à la défense de la patrie.**

Mention honorable du trait de désintéressement, insertion au bulletin (22).

[L'agent national du district de Mont-sur-Loir aux citoyens Représentants du peuple français le 24 thermidor an II] (23)

La vertu est de toutes parts à l'ordre du jour. C'est de la chaumière du pauvre que part le trait de désintéressement et de patriotismes que je vous transmets.

Richehomme de Bannes vieillard sexagénaire infirme, et pauvre manouvrier, est du nombre des pères des défenseurs morts pour la patrie auxquels la loi accorde un secours; il le reçoit et aussitôt le dépose en don volontaire. On lui représente que son âge, ses infirmités, sa fortune enfin le mettent hors d'état de faire ce sacrifice. Que ne puis je, reprend-il accompagner mes enfans à la défense de ma patrie et mourir comme eux pour la défendre, il persiste, et laisse son don sur le bureau.

Salut et fraternité.

ESNEAU.

13

Les administrateurs du district de Nérac, département de Lot-et-Garonne, annoncent à la Convention nationale que la fête du 10 août a été célébrée dans leur

(22) P.-V., XLV, 170.

(23) C 319 pl. 1307, p. 3. Mentionné dans *Bull.*, du 24 fruct. Bannes y est orthographié Beaune, de même que dans *M.U.*, XLIII, 409; *C. Eg.*, n° 754.

district avec la plus grande solennité, et que tous les citoyens ont applaudi dans cette fête, aux journées des 9 et 10 thermidor, où la Convention nationale a soutenu la République en renversant les Catilina modernes.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

[Les administrateurs du district de Nérac à la Convention nationale, le 25 thermidor an II] (25)

Liberté, Egalité.

Citoyens Représentans

La fête du 10 août a été célébrée dans ce district avec la plus grande solennité. La musique envoyée par le comité de Salut public et composée de symphonies touchantes et de chants mélodieux a été exécutée aussi bien que la localité nous en a offert les moyens. L'administration a rappelé à tous les citoyens par un discours énergique les événemens qui ont illustré cette journée, où le trône fut renversé, les chevaliers du poignard saisis et mis à mort, la liberté et l'égalité planant sur toutes les conjurations. Les journées du 9 et 10 thermidor où la Convention nationale à l'exemple de Caton a soutenu la République prête à se diviser et lui a assuré des triomphes immortels en renversant les Catilina modernes, en frappant les triumvirs Robespierre, Couthon et Saint-Just ensemble tous les conjurés contre la liberté française, ont trouvé une place distinguée et ont été applaudies. Recevons de nouveau, courageux législateurs, notre admiration, notre amour et notre reconnaissance. Restés toujours unis à la Convention nationale, lui offrir nos bras pour la défendre, la liberté, l'égalité ou la mort tels ont été les cris mille fois répétés des citoyens du district de Nérac.

Brutus DUDEVANT, SAINTARAILLE,
plus deux autres signatures illisibles.

14

La municipalité et le conseil général de la commune du canton d'Ysle-la-Montagne [ci-devant Noirmoutier, département de la Vendée], **après avoir félicité la Convention nationale sur sa justice et son énergie, en faisant frapper du glaive de la loi les conspirateurs, lui annoncent que la fête du 10 août a été célébrée dans cette île avec la plus grande solennité, et couronnée par des actes de bienfaisances, puisque la troupe a donné une journée de sa paie, et l'état-major deux journées aux dix malheureux enfans du citoyen Jean**

(24) P.-V., XLV, 170.

(25) C 319, pl. 1307 p.4.